

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.48909 (2017/X)
Etat membre	France
Numéro de référence de l'Etat membre	
Nom de la région (NUTS)	FRANCE
Organe octroyant l'aide	Centre national du cinéma et de l'image animée 12, rue de Lübeck, 75784 Paris cedex 16 www.cnc.fr
Titre de la mesure d'aide	Aides financières à l'élaboration et au développement de projets d'œuvres cinématographiques de longue durée
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Règlement général des aides financières du CNC Articles 212-1 A à 212-63 RGA
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.33370
Durée	30.07.2017 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques; de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale
Type de bénéficiaire	Toutes les entreprises
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 10 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts, Prêt/Avances récupérables
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Regimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	100 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000035353039&idSectionTA=LEGISCTA000035353031&cidTexte=LEGITEX000020908868&dateTexte=20170807>